

le cadre de la sixième réforme de l'État transférés vers la Communauté française.

6. Combien d'appels traités par la ligne concernaient la problématique des mariages forcés, contraints ou subis ? Cette donnée est impossible à évaluer au niveau du gestionnaire de cette ligne d'écoute.

liser la ligne aux alentours du 25 novembre 2014 : <http://www.violenceentrepartenaires.be/fr>

Il faut savoir que l'ASBL qui gérait la ligne d'écoute a été dissoute en décembre 2013 (cap sciences humaines). La ligne a été reprise par la Région wallonne sous forme de pôles de ressources.

7. Formations suivies par les écoutants.

Les écoutants sont des professionnels dans le domaine des violences conjugales, travaillant auprès des auteurs ou des victimes et ayant au moins cinq années d'expérience.

Il s'agit de psychologues, assistants sociaux et éducateurs.

Les formations suivies sont : une formation spécifique en gestion de la crise suicidaire et formation juridique et une formation pour l'intervention auprès des enfants exposés aux violences conjugales.

8. Bilan du suivi des appels et est-ce que les objectifs de la ligne d'écoute « violences conjugales » sont-ils atteints ?

Les objectifs, à savoir 1) Écoute – soutien; 2) Information; 3) Orientation sont atteints.

Il est également prévu de renforcer la publicité de la ligne d'écoute dans le cadre du plan intra-francophone de lutte contre les violences conjugales.

9. Extension des plages horaires :

La plage horaire ne changera pas.

Elle est actuellement de 9h à 19h. Les opérateurs font partie d'un consortium composé de plusieurs ASBL. Les écoutants sont en diade – à savoir mixte : une personne est spécialisée dans l'aide aux victimes et l'autre dans l'aide aux auteurs.

Il y a un message d'accueil qui invite à aller sur le site de la ligne et sur lequel les coordonnées des autres lignes qui fonctionnent 24h/24 sont renseignées : <http://www.ecouteviolencesconjugales.be>

10. Prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute et les sources de financement :

Une campagne sera programmée dans le courant du mois de novembre. La Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française prévoient un spot radio et une campagne d'affichage pour visua-

**Question n° 35 de Mme Fatoumata Sidibé du 29 octobre 2014 :**

*L'accueil téléphonique du Réseau Mariage Migration : évaluation de la phase pilote et suites (0800 90 901).*

L'accueil téléphonique du Réseau Mariage Migration a été lancé le 3 juillet 2013. Accessible le lundi de 10h à 14h et le mercredi de 14h à 18h, cette ligne d'écoute permet également l'information, l'orientation des usagers et le recueil de données.

Le 6 septembre 2013, votre prédécesseur avait annoncé l'évaluation de la phase pilote de cet accueil en janvier 2014.

Madame la Ministre peut-elle me faire savoir :

- Quels ont été les critères d'évaluation et les résultats ? Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Combien d'appels ont été enregistrés au cours de cette phase pilote ?
- Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants ?
- Quelle est la proportion d'appelants résidant en Région de Bruxelles ?
- A combien s'élève la participation financière de la Région de Bruxelles dans les budgets de la ligne ?
- A Bruxelles, quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes ?
- Où en est-on dans la réflexion concernant l'hébergement des victimes ? Quelles solutions concrètes sont proposées ?
- Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écoutes ont pu suivre de telles formations ?
- Est-il prévu de poursuivre et d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?
- Quand est prévue la prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute ? Quels en seront les coûts et les sources de financement ?

**Réponse :**

1. Quels sont les critères d'évaluation et les résultats ? Les objectifs ont-ils été atteints ?

L'ASBL Réseau Mariage et Migration élabore un outil alternatif de collecte de données relatives aux mariages conclus sous la contrainte (grâce à l'obtention d'un subside de la Cellule Égalité des Chances de la Région de Bruxelles-Capitale).

- Durant la première phase (2014), un groupe de travail regroupant 7 associations bruxelloises a mis sur pied un ensemble commun d'items ayant trait à la problématique. Une interface en ligne comprenant ces items va être élaborée par un « développer » durant les mois de novembre et décembre 2014.
- Durant la seconde phase (2015), les 7 associations (et probablement l'un de leurs partenaires privilégiés de Liège) vont encoder systématiquement les situations de mariage forcé dans cette interface en ligne, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. Cela ne nous donnera pas la prévalence du phénomène en Belgique ni même à Bruxelles mais bien des chiffres qui permettront de voir s'il y a lieu de considérer que le phénomène est très rare ou, au contraire, relativement marqué (comme l'indiquent les estimations des autres pays européens).

Les résultats devraient être connus en janvier 2016.

2. Combien d'appels ont été enregistrés au cours de cette phase pilote ?

En 2013, après 6 mois de fonctionnement, 25 situations liées aux mariages en migration ont été traitées dont 12 cas de mariages forcés ne touchant que des filles ou des jeunes femmes (les 13 autres cas impliquent uniquement des mariages gris, blancs ou encore coutumier).

3. Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants ?

En ce qui concerne les chiffres de 2013 :

- Sur les 12 victimes dont la situation de mariage forcé a été rapportée, 9 d'entre elles sont majeures et âgées entre 18 et 23 ans. Les 3 autres sont mineures.
- Les victimes proviennent essentiellement des continents asiatique (4), africain (4) et européen (Europe de l'est : 3).

4. Quelle est la proportion d'appelants résidant en Région de Bruxelles ?

Pour l'année 2013, 73 % des appels reçus proviennent de la Région de Bruxelles-Capitale.

5. À combien s'élève la participation financière de la Région de Bruxelles dans les budgets de la ligne ?

En 2013, le Réseau Mariage et Migration a reçu une subvention globale de la Commission communautaire française d'un montant de 20.000 € pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013 dans le cadre de l'agrément des réseaux dans le domaine de l'action sociale et famille. Ce montant inclut l'installation et le fonctionnement de la ligne téléphonique.

En 2014, le montant de la subvention s'élève à 30.303 €.

6. À Bruxelles, quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes ?

Les victimes sont relayées, bien évidemment, vers les membres du réseau :

- AWSA-Belgium
- BON vzw
- EXIL
- Groupe Santé Josaphat
- Intact
- La Maison Rue Verte
- La Médiation locale de Molenbeek
- Le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Génitales Féminines
- Le monde selon les femmes
- La Voix des Femmes
- Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales
- Le Centre Régional du Libre Examen
- Le Comité belge Ni Putes Ni Soumises
- Le Planning Marolles
- Le Service communal d'Aide aux Victimes de Molenbeek
- Palabre

– Vie Féminine : Maison Mosaïque de Laeken

Mais également vers les services qui ont manifesté leur intérêt pour la problématique des mariages forcés. La permanence téléphonique permet surtout de clarifier la situation avec la personne demandeuse afin de l'aider à retrouver une capacité d'action par rapport à son vécu (que ce soit un professionnel comme par exemple un enseignant, une personne de l'entourage ou la victime elle-même) et l'orienter adéquatement.

7. Où en est-on dans la réflexion concernant l'hébergement des victimes ? Quelles solutions concrètes sont proposées ?

Lorsqu'il s'agit de situation d'urgence, l'ASBL construit des solutions en utilisant les ressources de la personne en difficulté et celles des professionnels engagés dans le suivi. Pour une solution à moyen terme, les services d'hébergement, membres du réseau, peuvent donner une priorité aux personnes, accompagnées pour cette problématique, qui ont trouvé une solution à court terme et qui restent demandeuses d'un soutien en maison d'accueil. Les recommandations de la recherche effectuée en 2012 sont restées en l'état (ci-joint, en annexe, le rapport de recherche « Hébergement et suivi des victimes d'un mariage forcé : État des lieux et recommandations »).

8. Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écoutants ont pu suivre de telles formations ?

L'une des employées a suivi une formation à l'écoute organisée par le Centre de Formation à l'Écoute (4 journées de formation).

9. Est-il prévu de poursuivre et d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?

À ce jour, au vu des moyens actuellement alloués au réseau, il est impossible d'étendre les plages horaires de la ligne téléphonique à plus de deux demi-jours par semaine.

10. Quand est prévue la prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute ? Quels en seront les coûts et les sources de financement ?

La campagne de communication précédente a été financée par la Communauté française. La question sera mise à l'ordre du jour en janvier 2015.